

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017 : DELIBERATION N° 93 bis

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le VINGT-CINQ SEPTEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P. MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F.FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - R.DETOURBE - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Marc DANNEELS)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE)
Frédéric LEFEBVRE (à Marie-Christine MORETTI)
Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)
Fatiha FEKIH (à Nathalie MONTFORT)**

EXCUSE(E)S :

**Jean-Yves HERBEUVAL
Christophe DI POMPEO
Xavier DUBOIS
Louis-Armand DE BEJARRY**

ABSENT(E)S :

Raymonde DETOURBE

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 2: Remplacement d'une association au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1413-1 relatif à la création et la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Vu la délibération n° 6 en date du 18 avril 2014 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, soit des conseillers municipaux élus et des représentants d'associations nommés,

Considérant que selon les dispositions de l'article précité, les communes de plus de 10 000 habitants ont l'obligation de créer une *commission consultative des services publics locaux*, présidée par le Maire, et comprenant des conseillers municipaux désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Considérant que par la délibération susvisée, ont été désignées membre de la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*, les organisations suivantes, au motif que cette présence a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie d'associations représentatives :

1	Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
2	Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCU)
3	UFC Que Choisir
4	Centre d'Information des Droit des Femmes
5	Syndicat CGT
6	Syndicat FO
7	Syndicat CFDT

Mais, considérant que l'association « *Union Féminine Civique et Sociale* » a été dissoute,

Qu'il y a lieu pour l'assemblée délibérante de statuer à nouveau pour nommer une nouvelle association sur proposition de Monsieur le Maire,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Désigner, en remplacement de l'association dissoute susvisée membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, **l'association SOLIHA,**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Désigne**, en remplacement de l'association dissoute susvisée membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, **l'association SOLIHA.**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Isabelle TOUBEAUX

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : VSF / JR-IT



Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3 ^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : 11 avril 2014

L'an deux mille quatorze

Le dix-huit avril à 18 h 30

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation de et sous la présidence de**

Monsieur Arnaud DECAGNY - Maire de MAUBEUGE ;

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCHIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAUAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

EXCUSES : -

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 4 : Désignation des membres élus de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

L'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles

convention de délégation de service public, ou qu'elles exploitent en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Cette commission examinera également chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,

Suite à un renouvellement, il est proposé au conseil Municipal :

- de **charger** M. Le Maire ou son représentant, par délégation, pour la durée du mandat municipal de saisir pour avis, la commission consultative des services publics locaux de tout projet :
 - de délégation de service public, avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie,
 - de partenariat avant que le conseil municipal ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- d'**arrêter** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Maubeuge à 10 membres désignés par le Conseil Municipal en son sein, suivant le principe de la représentation proportionnelle et 7 associations locales ou syndicats,

Monsieur le Maire fait appel au dépôt des listes :

Liste 1 : « Maubeuge un avenir ensemble »

Liste 2 : « Maubeuge toujours »

Liste 3 :

Vote :

- **29 bulletins Maubeuge un avenir ensemble**
- **8 bulletins Maubeuge Toujours**
- **2 bulletins blancs**

Les 10 conseillers municipaux désignés sont :

1. COULON Jean-Pierre
2. DANNEELS Marc
3. LEBLANC Nicolas
4. MORIAME Bernadette
5. DEROO Corinne
6. LEFEBVRE Frédéric
7. REFFAS Naguib
8. MATAGNE Pascaline
9. SAVAUX Christine
10. MONTFORT Nathalie

Les 7 associations locales ou syndicats proposés sont :

1. Union Féminine Civique et Sociale (UFCS)
2. Confédération du Logement et du Cadre de Vie (CLCU)
3. UFC Que choisir
4. Centre d'Information des Droits des Femmes (CIDF)
5. Syndicat CGT
6. Syndicat FO
7. Syndicat CFDT

- **Vote : UNANIMITE**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **Déclare élus** les Conseillers Municipaux repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.
- **Désigne** les 7 associations locales ou syndicats repris ci-dessus, suivant le procès-verbal ci-joint.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Arnaud DECAIGNY,